

# LE SNES : une force et une action au quotidien

## Pour la défense individuelle et collective des collègues :

Les élections professionnelles de 2011 ont confirmé son poids de syndicat majoritaire en lycée et collège (plus de 58% des voix dans l'académie), ce qui lui assure la majorité des sièges dans les Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) compétentes sur la carrière et le mouvement des personnels enseignants. Cela impose au SNES des responsabilités particulières.

C'est pourquoi les élus du SNES agissent toujours en tant que représentants de l'ensemble de la Profession et ont toujours le souci d'exiger, en face d'une Administration qui se complaît de plus en plus dans l'arbitraire et l'opacité, la transparence et l'équité de traitement pour chacun et pour tous. Les CAPA sont aussi le lieu où nos élus portent les revendications du SNES en matière de carrière, de gestion et de règles du mouvement, n'hésitant pas à s'opposer à l'Administration, ce qui peut, par blocage de cette dernière, provoquer des conflits importants (notamment lors du mouvement intra ou de la hors classe).



Les élus du SNES-FSU au Rectorat durant les commissions d'affectation intra 2012

## Pour une école de la réussite de tous les élèves :

Attaché à la démocratisation du système éducatif, soucieux de la réussite de tous les élèves sur tout le territoire en particulier dans les zones d'Education prioritaire, le SNES a combattu toutes les réformes qui se sont mises en place depuis 2005 (Loi Fillon en collège, réforme actuelle du lycée, création des établissements ECLAIR...), qui ont pour logique le tri social et aboutissent au renforcement des inégalités sociales (assouplissement de la carte scolaire) et à la stigmatisation des élèves issus de milieux défavorisés et de leurs familles.



Démonstration des élus FSU

« Puisque vous semblez pouvoir vous passer de la voix des représentants des parents et des personnels nous resterons muets aujourd'hui. Ce silence vous permettra peut être d'entendre la voix des parents, des élèves et des personnels qui s'exprime devant la Préfecture. Si Monsieur le Recteur ne veut pas continuer à se faire accuser de « vol'heures » de postes, il serait avisé de redonner au plus vite ces moyens d'enseignement au département des Yvelines !

## Pour la création de liens permanents avec les collègues et les établissements :

Notre participation aux instances de concertation (Comités techniques par exemple) est un élément essentiel dans la construction de l'action syndicale en lien avec les acteurs sur le terrain : échanges d'informations avec les sections d'établissement et les élus en Conseil d'administration sur la dotation horaire par exemple au moment de la préparation de rentrée.

Ce souci constant d'informer les collègues et le plus objectivement possible (publications, tracts, site, mails aux syndiqués...) sur les sujets d'actualité qui concernent la profession afin de susciter dans celle-ci les débats nécessaires, a pour but d'élaborer des revendications et des actions en prise avec les préoccupations des collègues.

Cette exigence de démocratie est gage d'efficacité syndicale afin de construire l'action la plus large et la plus massive possible. C'est dans ce but que le SNES organise des stages et des réunions aux niveaux départemental et académique (ouverts à tous, syndiqués et non syndiqués) et participe, à la demande des établissements, à des réunions (heures mensuelles d'information syndicale par exemple).



Réunion sur la réforme des lycées à la section académique

## Pour l'ancrage dans la Fonction publique de statut :

Le SNES est particulièrement attaché à l'existence du Statut, qui fonde l'indépendance du fonctionnaire, en fait un serviteur de l'Etat lui imposant des devoirs mais aussi des droits à travers des garanties collectives et individuelles. Il s'oppose résolument à toutes les tentatives de le dévoyer ou de le réduire à néant par la création d'une Fonction publique d'emploi fondée sur le contrat et qui soumet le recrutement, les services, les missions, les rémunérations au local et au mérite.

# LE SNES UN OUTIL INDISPENSABLE au service de la Profession et du Service public

Reconstruire le Service public d'Education  
Revaloriser nos métiers et nos carrières  
Reconquérir des droits sociaux



Un outil irremplaçable : le SNES



## Cotisation syndicale « trop chère » ?

La réduction d'impôt est égale à 66% du montant de la cotisation : ainsi une cotisation de 115 € (certifié 3<sup>ème</sup> échelon) ouvre droit à 75.90 € de réduction d'impôt et

ne « coûte » donc en réalité au final que 39.10 €.

Il est possible de payer en 6 prélèvements fractionnés.

## A quoi sert la cotisation syndicale ?

Le SNES a besoin des cotisations des adhérents pour ses publications, son site Internet, son fonctionnement quotidien (téléphone, courrier, locaux...), pour organiser les réunions et les stages syndicaux, former ses élu(e)s dans les commissions paritaires.

Ce sont ses seules ressources car il ne reçoit aucune subvention directe de l'État. Les comptes, vérifiés par un expert comptable indépendant, sont publiés à chaque congrès.

**C'est ce qui fait sa force  
et fonde son indépendance.**

## Le SNES outil et propriété des syndiqués

Le SNES est l'outil et la propriété de ceux et celles qui le constituent et le font vivre.

A chaque échelon, les décisions sont prises le plus démocratiquement possible en essayant de rassembler une grande majorité des adhérents et au-delà la majorité de la profession. Le SNES est un syndicat fondateur de la FSU et avec elle, il tente de rassembler bien au-delà.

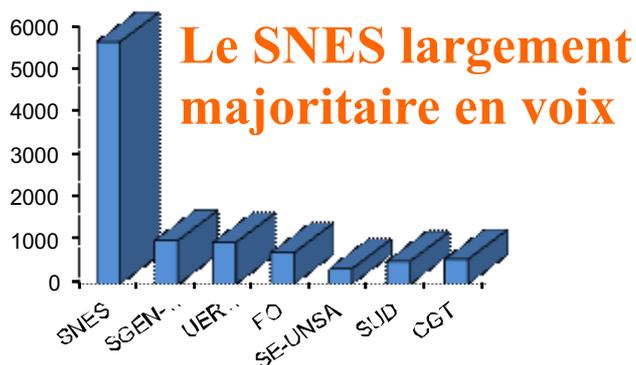
Dans l'établissement c'est sous l'impulsion de la section SNES et avec tous les collègues que se décident les actions à mener.

## Défense des personnels et syndicalisation

Le SNES, fort de la confiance majoritaire des collègues et du nombre de ses élus, défend **tous** les personnels, avec le souci constant de l'équité pour tous. Cette activité n'est possible que grâce aux moyens financiers que seuls les syndiqués du SNES lui apportent.

Chacun comprendra donc que le SNES accorde une **priorité à ses syndiqués** en ce qui concerne l'information avant et après les commissions.

## Le SNES syndicat majoritaire dans l'académie de Versailles



**SNES**  
**58 %**  
**des voix**

**31 sièges sur 46  
pour le SNES et les syndicats de  
la FSU**

